

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2022

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 février 2022, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 552-2022, édictant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 16^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
2022**

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et greffière-trésorière